



Droit de visite d'un père sous curatelle

Par **joncquille**, le **21/01/2018** à **06:32**

Bonjour

Je viens de passer devant le JAF (sans avocat) pour un droit de visite que demande le papa de mon fils de 7 ans

Le jour avant l'audience son avocate m'a transmise son dossier et j'apprends que mon ex conjoint est sous curatelle renforcée

Le jour de l'audience le juge apprend par son avocate qu'il est sous curatelle renforcée

J'avais demandé comme droit de visite 1 jour par mois en lieu neutre car je savais que le papa avait des problèmes psychologiques (trop long à raconter)

Le papa demande un week end sur deux et la moitié des vacances

le délibéré est dans 2 mois pourquoi est ce si long ?

Le papa peut t'il avoir ce qu'il demande ?

Je stress pour la sécurité de mon fils

Merci d'avance si vous pouvez me répondre

Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/01/2018** à **08:30**

Bjr,

Je pense que vous avez tout dit des raisons qui causent la longueur de temps. C'est un dossier ou l'avis des experts est important.